

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT – SABLON - LAMANDE – FOURNIS J. – DANIEL – DAGORN – MORINIERE – FOURNIS A. - SOURIMANT – HENAFF – GUEHL – ALLAIN NOËL-LE SIDANER - LAMBLA - PETIBON – THIBAUT - LEMAIRE – ADAM – FUSTEC – BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : LE GALL donne procuration à DANIEL,
BAGUE donne procuration à FUSTEC,
LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE,

Absents : PÉRÈS

Secrétaire de séance : SOURIMANT.

M. Le Maire rend hommage à Mme Corinne ERHEL, décédée brutalement ; elle avait travaillé quelques années sur la commune avant d'être élue Députée. Nous avons une pensée pour son mari et ses parents domiciliés sur la commune. Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

M. Le Maire souhaite la bienvenue à M. LIVOLANT, nouveau correspondant de presse.

➤ **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Mme SABLON rappelle le processus d'élaboration du programme local de l'habitat :

- réalisation d'un diagnostic de l'habitat au cours du premier semestre 2015,
- définition d'orientations pour répondre au mieux aux besoins de logement des habitants,
- réalisation d'un projet de programmes d'actions thématiques précisant les moyens humains et financiers à mettre en œuvre,

Après l'organisation de réunions territoriales et échanges au sein du bureau communautaire, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de P.L.H. le 4 avril 2017.

Le projet est soumis à l'avis des assemblées communales.

Les priorités portées par le P.L.H. sont les suivantes :

- réinvestissement des centre-bourgs / villes,
- rénovation du par ancien,
- conforter la place de l'habitat social,
- répondre aux besoins des populations spécifiques,
- politique foncière adaptée.

Mme SABLON ajoute que l'engagement financier de L.T.C. s'élève à plus de 1 500 000 € par an pour 60 communes.

L'objectif de production de logements est de 710 par an, entre 2018 et 2023.

Le P.L.H. est fondé sur un taux de croissance démographique de 0.12% par an sur la période considérée.

Un bilan à mi-parcours est programmé en 2020.

Mme SABLON précise qu'un travail est engagé sur le centre-ville de Plestin Les Grèves en partenariat avec l' »Agglo » et la SEM.

Le Maire dit que le parc de logement est vieillissant sur la commune ; il est important que la réflexion s'engage. Les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières pour la

rénovation des logements. On constate des demandes de logement sur la commune et peut d'offres.

M. FUSTEC relève que l'action n°3 prévoit une aide financière pour les logements anciens en centre-ville / centres-bourgs. L'aide de 3 000 € pour l'acquisition en neuf n'est plus versée.

M. LAMANDE répond que le débat a porté sur la rénovation en centres-bourgs ; il est difficile financièrement d'ajouter 3 000 € pour le neuf.

Mme ADAM évoque l'obligation de production de logements sociaux pour les communes.

M. LAMANDE dit qu'une nouvelle loi pourrait permettre l'exonération de l'obligation sur les logements sociaux si les transports entre les communes étaient insuffisants, en terme de fréquence.

Mme ADAM demande des précisions sur l'action n°18 (mise en œuvre d'un plan d'actions foncières).

M. LAMANDE dit que le PLU a identifié des zones 1AU et 2AU sur le territoire communal ; en réalité les actions foncières à l'échelon communal sont déjà ciblées.

Il s'agit de permettre le développement de l'habitat sans impacter les terres agricoles. Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité, un avis favorable au P.L.H.

➤ **« DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET BOURGS EN BRETAGNE » – APPEL A PROJETS :**

M. Le Maire annonce qu'une réflexion est engagée sur la commune pour présenter un dossier de candidature dans le cadre de l'opération « Dynamisme des ville en Bretagne », initié par l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mme SABLON donne lecture d'un projet de délibération pour candidature à cet appel à projets :

La commune de Plestin-les-Grèves a entamé une réflexion depuis un an avec LTC et la SEM sur la revitalisation de son centre-ville. Cette réflexion est née d'un constat : commerces vacants, locaux commerciaux et habitat non adaptés (accès PMR, familles, personnes âgées)... c'est dans ce contexte que la commune s'est également inscrite auprès de l'agglomération pour un travail avec des étudiants sur une étude centre-ville (GéoArchi + Adeupa). Le travail mené récemment sur les 4 chemins a montré une fois de plus la nécessité d'avoir un schéma de référence de développement de la commune afin que toutes les dimensions de la vie des habitants soient prises en compte.

Aussi, la commune souhaite candidater à l'appel à projet porté par l'Etat, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations « Dynamisme des villes en Bretagne » sur le volet étude. LTC soutient techniquement la commune dans la présentation de sa candidature à cet appel à projet.

Plestin-les-Grèves est défini par l'INSEE comme un centre-ville c'est-à-dire une commune avec des fonctions de centralité : au moins 25 services de proximité, 3 service de gamme majeure, 40 services intermédiaires...

Cet appel à projet est en résonance avec le Plan Local de l'Habitat dont un des objectifs est de réinvestir les centres villes. Plestin-les-Grèves a déjà fléchée comme territoire à soutenir dans le cadre du dernier PLH et a pu bénéficier de l'aide à la rénovation de façades en centre-ville.

La commune souhaite que cette réflexion porte sur toutes les dimensions de la vie quotidienne : déplacements, commerces, services, emploi, culture, animation, lien social, développement durable... et pour l'ensemble de la population : jeunes, familles, retraités, personnes âgées, commerçants, entrepreneurs, artisans, monde associatif...

Cette réflexion doit nous aider également à construire avec les communes aux alentours un Pôle avec l'accueil de nouveaux services à la population.

La commune a la volonté de s'engager dans une réflexion globale sur le centre-ville avec une concertation de la population. Cette étude permettrait à la commune de décliner ensuite un plan d'actions sachant qu'un nouvel appel à projet aura lieu en 2018 pour un soutien financier à de l'opérationnel.

3 critères de sélection :

- Qualité du pilotage, de la gouvernance, de la co-production du projet permettant la réponse aux besoins des habitants et acteurs socio-économiques (commune-agglo, participation des citoyens...)
- Approche intégrée du projet (projet transversal créant du lien, une identité...)
- Cohérence de la candidature au regard des actions entreprises à l'échelle intercommunautaire, départementale, régionale...
- Seules quelques communes seront retenues pour cette phase étude sur toute la Bretagne.

Calendrier :

- Montage des dossiers de candidature : avril – mai
- Délibération du Conseil Municipal : 18 mai 2017
- Présentation en commission 4 LTC : 8 juin 2017
- Délibération du Conseil de Communauté : 27 juin 2017
- Dépôt des dossiers avant le 3 juillet 2017
- Réponse : automne 2017

Le montant des aides peut s'élever à 70 % du coût de l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Plestin-les6grèves candidate sur le volet étude de cet appel à projet afin de créer un schéma de référence.

M. FUSTEC demande si les aides L.T.C. et Région peuvent se cumuler.

Mme SABLON précise qu'il s'agit pour le moment d'un dossier de candidature sur le volet « études ».

La candidature de Plestin devra être retenue avant d'engager la phase opérationnelle et les moyens financiers disponibles.

M. LAMANDE dit que les aides ne seront pas cumulables.

M. Le Maire dit qu'il faut notamment mesurer les conséquences de la centralité de la commune ; c'est une réflexion globale qui va au-delà des intérêts particuliers. L'unité est nécessaire pour travailler dans l'intérêt général.

Mme SABLON dit qu'un travail est engagé sur la ville de Lannion avec l'élaboration d'un schéma de référence vers 2030.

Le Conseil Municipal donne un accord unanime pour la candidature de Plestin au programme « Dynamisme des villes en Bretagne ».

➤ **MONUMENTS HISTORIQUES – MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION :**

M. LAMANDE rappelle que les P.P.M. ont été soumis à l'enquête publique, parallèlement à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé pour les nouveaux périmètres de protection sous réserve de la parution d'un décret d'application sur les périmètres de protection.

Ce décret est paru ; l'assemblée est à nouveau invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte unanimement les périmètres modifiés autour des monuments historiques.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC :**

M. DANIEL présente à l'assemblée le programme de rénovation de l'éclairage public 2017 :

Secteurs	Descriptif des travaux	Montant HT	Participation	Budget 2017
Kergall Zone 1	Rénovation EP par dépose de 9 foyers vétustes Fourniture et pose de 9 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	4 890,00 €	3 643,05 €	3 643,05 €
Kergall Zone 2	Rénovation EP par dépose de 10 foyers vétustes Fourniture et pose de 10 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	5 420,00 €	4 037,90 €	4 037,90 €
Les 4 Chemins	Rénovation EP par dépose de 27 foyers vétustes Fourniture et pose de 27 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	14 600,00 €	10 877,00 €	10 877,00 €
Avenue des frères Legall	Rénovation EP par dépose de 24 foyers vétustes Fourniture et pose de 24 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	13 000,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €
Champ de Bataille Saint Joseph	Rénovation EP par dépose de 30 foyers vétustes Fourniture et pose de 30 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	16 850,00 €	12 553,25 €	
Rue du Porjou	Rénovation EP par dépose de 7 foyers vétustes Fourniture et pose de 7 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	4 090,00 €	3047,05	
	Montant total		43 843,25 €	28 242,95 €

Travaux d'intervention SDE :

Rénovation de foyers rue la fontaine, place d'Auvelais et Toul an Hery. Coût de l'opération 11 120 € HT. La participation de la commune sera de 834,40 €.

Le Conseil Municipal approuve les programmes de rénovation de l'éclairage public.

➤ **ALLOCATION VETERANCE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :**

Le Conseil Municipal décide le versement de l'allocation vétéranse 2017 aux sapeurs-pompiers volontaires, pour un montant de 3174,06 €.

➤ **CONTENTIEUX BOULODROME – JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :**

M. LE BRIGANT rappelle que la couverture du boulodrome a été remplacée suite à une forte corrosion des bacs aciers. Une réclamation indemnitaire a été engagée par la commune dans le cadre de l'assurance décennale.

Le tribunal administratif, condamne les entreprises et le Maître d'œuvre au versement d'une somme de 66 590,46 € (61 421,35 € pour les dommages et 5 169,11 € pour les frais d'expertise).

Le Conseil Municipal constate que les indemnités couvrent les dommages et décide de ne pas faire appel du jugement du tribunal administratif.

➤ **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

M. LE BRIGANT présente les évolutions proposées au tableau des effectifs des agents communaux.

- ❖ Remplacement de Mme BONABAL Régine par Mr CORUBLE Yann pour les marchés. Transformation du poste de Mr CORUBLE Yann (Adjoint d'animation 2^{ème} classe) à 25.36/35^{ème} en temps complet à compter du 01 juin 2017.
- ❖ Départ à la retraite de Mr MAINGUY Pierre, Directeur Général des Services : Création d'un poste d'attaché à temps complet pour son remplaçant.
- ❖ Création d'un poste d'adjoint administratif à 6/35^{ème} à la médiathèque, à compter du 01 juillet 2017
- ❖ Ratios Promus / Promouvables 2017 : Proposition à 100%
- ❖ Avancement de grade 2017 :

Nombre	Grade d'origine	Date avancement	Grade d'avancement	Durée hebdomadaire de service
1	Adjoint d'animation	01/01/2017	Adjoint d'animation pal 2 cl	35/35
1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2017	Adjoint d'animation pal 1 cl	35/35
2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	01/01/2017	Adjoint administratif pal 1 cl	35/35
1	Adjoint technique	01/12/2017	Adjoint technique pal 2 cl	29,225/35
1	Adjoint technique	01/01/2017	Adjoint technique pal 2 cl	35/35
1	Adjoint technique	01/11/2017	Adjoint technique pal 2 cl	35/35
4	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/01/2017	Adjoint technique pal 1 cl	35/35
3	Agent de maîtrise	12/02/2017	Agent de maîtrise principal	35/35

14 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2017. Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence : par la création des grades d'avancement et la suppression simultanément des grades d'origine (voir détail ci-dessus).

➤ QUESTIONS DIVERSES

❖ Acquisition d'un tracteur agricole neuf pour les services techniques :

M. DANIEL expose qu'une consultation d'entreprises a été organisée pour l'acquisition d'un tracteur de 100 chevaux.

4 candidatures ont été reçues en mairie (CLAAS Plouigneau – MS équipement Lamballe – Armoricaine SERA 3000 / Ets Le Normand La Roche-Derrien et Ets Hamon Plouigneau) ; des visites sur le terrain ont permis de préciser certaines prestations.

La commission d'appel d'offres après mise au point du marché, propose de retenir l'offre de l'Armoricaine SERA 3000 / Ets Le Normand de la Roche-Derrien.

La proposition porte sur un tracteur Massey Ferguson pour un prix de 81 660 € TTC avec reprise de 10 000 € pour le tracteur remplacé.

M. DANIEL rappelle que l'enveloppe inscrite au budget primitif est de 89 000 € TTC.

M. LE BRIGANT dit que la commission d'appel d'offres s'est réunie plusieurs fois pour l'acquisition du tracteur ; les élus de l'opposition n'ont pas participé à ces réunions. Pourtant, lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, les élus concernés avaient demandé à être associés aux décisions concernant les achats.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise LE NORMAND et à émettre un titre de recettes de 10 000 € pour la reprise.

❖ Aide à l'accession sociale à la propriété – primo-accédants :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 3000 € pour l'acquisition d'un logement ancien situé rue du dispensaire.

❖ Tarifs de la médiathèque :

La médiathèque a fait l'acquisition de tablettes numériques. Il est proposé d'intégrer la location des tablettes dans le tarif des imprimés :

- Imprimés et tablettes : Individuel : 8 €
Famille : 15 €
- Multimédia : 10 €

L'assemblée adopte les tarifs proposés.

❖ Camping de Saint-Efflam – conventions commerçants ambulants - tarifs :

M. LE BRIGANT dit que 6 commerçants ambulants en alimentaire proposeront des prestations au camping pendant la saison. Le tarif demandé aux commerçants est de 12,50 € par soirée (présence effective).

Plusieurs commerçants stationneront également à Saint Efflam à l'emplacement aménagé par la commune. Le tarif sera également de 12,50 € par jour de présence.

Un commerçant s'implantera pour la saison au-dessus de la plage des curés pour la vente de chichis, gaufres, glaces et boissons. Un forfait de 100 € par mois sera demandé par la commune.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés et autorise le Maire à signer les conventions avec les commerçants concernés.

M. LE BRIGANT propose la création d'un poste saisonnier pour la plage de Saint-Efflam ; les missions sont les suivantes : animations sur la plage, nettoyage de la plage et des sanitaires, ouverture et fermeture de la bibliothèque de plage.

Il s'agit d'un poste de 30h par semaine rémunéré à hauteur de 110 % du SMIC.
Accord du Conseil Municipal

Mme PRIGENT suggère d'ajouter des bancs, des tables et des chaises sur Saint-Efflam et interroge M. LE BRIGANT sur les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars. M. LE BRIGANT dit que les emplacements actuels sont maintenus. La présence d'un policier municipal devrait faciliter la gestion des stationnements.

❖ Espace culturel AN Dour Meur – dédommagement stagiaire :

L'espace An Dour Meur a accueilli une stagiaire sur une période de 5 semaines. Il est proposé l'attribution d'un dédommagement de 400 €. L'assemblée donne son accord.

❖ Service Enfance Jeunesse – tarifs – emplois saisonniers :

Mme FOURNIS A. propose de fixer les tarifs pour les séjours de vacances en Bretagne, comme suit :

Quotient familial	Bretagne Tarif journée
QF ≤ 512	19 €
513 à 841	20,50 €
842 à 1137	22,50 €
1138 à 1300	25,40 €
≥ à 1301	32 €

Il est également proposé l'ouverture d'un poste saisonnier pour la direction des camps du 10 au 28 juillet 2017 avec une rémunération de 110 % du SMIC.

Enfin, un poste saisonnier BAFA sera remplacé par un poste BAFA / SB du 10 au 28 juillet 2017 (105 % du SMIC).

❖ Régie de recettes – amendes de police :

Le Conseil Municipal décide de solliciter M. le Préfet pour la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des amendes de police.

❖ Contrat d'assurance du personnel – CIGAC / Groupama - renouvellement :

Le contrat d'assurance du personnel est reconduit jusqu'au 31 décembre 2008. Le contrat CIGAC / Groupama couvre les situations de maladie, maternité et accident. La cotisation totale prévisionnelle 2017 s'élève à 87 315,43 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat CIGAC / Groupama.

❖ Licence d'entrepreneur de spectacles – changement de titulaire – espace culturel AN Dour Meur :

Le Maire expose que l'espace culturel An Dour Meur dispose d'une licence 1, 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles. Le titulaire est actuellement M. André LUCAS, ancien Maire. Il est proposé de désigner Christian JEFFROY en qualité de nouveau porteur des licences d'entrepreneur de spectacles pour le bon fonctionnement de l'espace culturel An Dour Meur.

Le Conseil Municipal donne son accord au changement de titulaire.

❖ Achat de livres auprès du Centre Culturel de Plestin :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 300 livres proposés par le Centre Culturel de Plestin (100 guides de promenades – 100 « histoires et légendes » - 100 « Le Trégor des promontoires) pour un prix de 300 €.

❖ Médiathèque – mise au pilon 2016 :

L'assemblée se prononce favorablement pour la mise au pilon de 239 documents imprimés, 77 revues adultes et jeunesse et 3 CD / DVD.

❖ Enquête publique P.L.U. – indemnité du commissaire enquêteur :

Le Maire rappelle que M. SOUBIGOU a été désigné par le Président du Tribunal Administratif pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur pour l'enquête publique du P.L.U.

Le montant de l'indemnité de M. SOUBIGOU a été fixé par décision du conseiller délégué du Tribunal Administratif du 9/05/2017. Elle s'élève à 4 131,12 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette indemnité.

- ❖ Personnel communal – demande de M. LE GUERROUE Gildas :
M. le Maire expose que M. LE GUERROUE a été promu au grade d'agent de maîtrise en 2013. L'évolution des grades des cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise conduit sur le plan indiciaire à une situation défavorable pour l'intéressé.
M. LE GUERROUE demande à retrouver son cadre d'emploi d'origine (à compter de 2013) avec reconstitution de carrière. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Activité aquagym – recrutement d'un moniteur :
L'activité aquagym du camping municipal devrait reprendre prochainement. Il est proposé de recruter un animateur titulaire du BEESAN, de juin à octobre 2017.
Le salaire horaire net proposé est de 24 € avec versement d'un forfait de déplacement de 10 € de l'heure.
- ❖ Jury d'assises 2018 – tirage au sort :
Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 noms sur la liste électorale des électeurs.
Un premier tirage donne le numéro de la page et un second tirage donne la ligne dans la page :
- Page 269 n°2 : MEVEL Monique
 - Page 156 n°3 : KERAUDREN Marie Claire
 - Page 24 n°6 : BOILEAU Frédéric
 - Page 22 n°2 : BIZIEN Mickaël
 - Page 200 n°5 : LE GUILLOU David
 - Page 135 n°6 : HARANG Evelyne
 - Page 54 n°1 : CHANVRIL Sylvia
 - Page 24 n°3 : BOETE Quentin
 - Page 65 n°8 : CONSTANTIEN
- ❖ Reprise d'un matériel d'occasion – entreprise NOREMAT – titre de recettes :
L'entreprise NOREMAT a livré une rotobroyeuse neuve aux services techniques. Le marché prévoit une reprise de 600 € sur un ancien matériel DESMOYS. Un titre de recettes de 600 € sera émis à l'encontre de l'entreprise NOREMAT.
- ❖ Camping municipal – remboursement d'arrhes :
Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement d'arrhes d'un montant total de 180 €.
- ❖ Avenant au contrat de dératisation – entreprise INS Hygiène Bretagne :
Le Maire expose que le site de la garderie périscolaire doit être traité contre les rongeurs et propose la signature d'un avenant au contrat INS Hygiène Bretagne.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2017-375 pour un coût annuel de 144 € TTC.
- ❖ Profil de baignade – Saint Efflam – étude L.T.C. :
Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'études de Lannion Trégor Communauté pour la mise à jour du profil d'eaux de baignade de Saint Efflam. L'étude prévoit une mise à jour de l'état des lieux, du diagnostic et du plan d'action pour la réduction ou la suppression des sources de pollution. Le coût total est de 1578,52 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette étude.
- ❖ Salle des fêtes / cinéma le Douron :
Mme FOURNIS J. fait état d'infiltrations dans l'ancienne salle des fêtes.
M. DANIEL dit que les services techniques viennent d'intervenir sur la couverture.

Mme FOURNIS J. souhaite le maintien de l'éclairage public plus tardivement aux abords du cinéma.

M. DANIEL répond qu'il faudrait revoir la sectorisation de l'éclairage public.

❖ Signalétique commerciale :

Mme PRIGENT dit que M. REMEUR (couvreur) souhaite pouvoir poser une signalétique pour son entreprise.

M. DANIEL souligne les fortes contraintes réglementaires sur la signalisation sur les voiries.

Mme SABLON propose d'échanger sur ce dossier en commission communication.

❖ Entretien d'une propriété privée :

Mme PRIGENT attire l'attention sur le mauvais état d'un ancien café situé à Saint Efflam, en bord de mer. Il conviendrait de prendre contact avec le propriétaire.

M. LE BRIGANT dit que les services communaux ont nettoyé les abords du bâtiment.

❖ Propreté du marché :

M. FUSTEC déplore les dépôts de déchets sur la voirie après le marché du dimanche.

❖ Accessibilité – emplacements handicapés :

Mme ADAM sollicite le déplacement des emplacements réservés aux handicapés. L'emplacement situé derrière l'église nécessite un parcours difficile pour rejoindre la Poste et les commerces.

L'emplacement situé devant la salle des fêtes mériterait d'être signalé.

❖ Signalétique - banderole :

Mme ADAM dit que la « Maison de Kerozar » a demandé à la mairie l'autorisation de poser une banderole.

M. LE BRIGANT répond que la commune dispose de 2 sites : château de Kergall et Lesmaës.

❖ Dossier LIDL – local SILLIAU :

M. LEMAIRE interroge le Maire sur l'état d'avancement du dossier LIDL.

M. le Maire dit que le bâtiment de M. SILLIAU aurait été vendu à quelqu'un d'autre.

❖ Fiscalité sur la commune - CFE :

M. LEMAIRE rappelle que les commerçants avaient constaté une augmentation en 2016 de la contribution foncière des entreprises. Les services de L.T.C. avaient communiqué une note sur le sujet.

❖ Circulation - sécurité :

M. LEMAIRE dit que la rue de Morlaix est embouteillée le dimanche matin et suggère de réfléchir à un système de circulation à sens unique.

Le Maire répond que l'idée n'est pas nouvelle et qu'il souhaite que cela se fasse. La question est à approfondir avec le Conseil Départemental.

❖ Abribus de Kerallic :

M. LEMAIRE constate la disparition de l'abribus de Kerallic.

M. DANIEL dit que l'abribus a été enlevé par les services communaux ; un nouvel équipement doit être installé par Lannion Trégor Communauté.

Le Fin de séance à 20h33.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

